

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Denis Ruyschaert, Léonore Baehler, Maryelle Budry et Olivier Gurtner: «Libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public».

Rapport de M^{me} Amanda Ojalvo.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 20 janvier 2021. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 23 mars, 4 et 25 mai, 1^{er} et 22 juin, 12 octobre 2021, 1^{er} mars et 23 août 2022, sous la présidence de M. Pierre de Boccard puis de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M^{mes} Laura Kiraly et Juliette Gauthier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le besoin de créer des îlots de fraîcheur à Genève;
- le besoin pour les arbres d'évoluer dans un environnement perméable sans pression des véhicules parkés sur leurs racines;
- la politique municipale de protection du patrimoine arborisé existant, d'arborescence et de végétalisation de la ville;
- l'acceptation par 58,5% des voix en votation populaire du 27 septembre 2020 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière permettant d'affecter 4000 places en surface à la mobilité douce et aux espaces publics;
- la présence de 2660 places dans les cinq parkings souterrains de la Fondation des parkings, non occupés à 100%, situés à moins de 800 m de la rue Dancet (Source: «Rue Dancet, du parking au parc», étude actif-traffic & Noé21),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- créer un parc public arborisé et végétalisé sur l'emplacement du mail central de la rue Dancet, occupé actuellement par 186 places de stationnement;
- planter des arbres en quinconce tout le long de la rue des deux côtés de chaque voie de circulation, tel qu'à la rue Lamartine, sur l'emplacement actuel (et en remplacement) de 99 places de stationnement situées en parallèle ou en épi le long des deux rangées d'immeubles.

Séance du 23 mars 2021

Audition de M. Philippe de Rougemont, motionnaire

M. de Rougemont déclare que le Léman Express a été mis en usage il y a une année et rappelle que de nombreux projets ont été entamés depuis pour limiter le trafic automobile afin de favoriser notamment le trafic nécessaire des usagers. L'aménagement de la ville voit de nouveaux enjeux avec le réchauffement climatique et le vieillissement de la population et une meilleure utilisation de l'espace public semble ainsi nécessaire. Utiliser l'espace occupé par des voitures stationnées présente un certain intérêt. Il indique par ailleurs que le Grand Conseil a estimé que les restrictions de déplacement de places en surface vers des parkings en souterrain retardaient la réalisation de projets comme la moyenne ceinture, raison pour laquelle le Canton a modifié la loi sur la circulation routière et la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Un référendum a été lancé à cet égard, soutenu par 58% de la population à l'instar de nombreuses communes. Il revient sur les fondamentaux de la motion qui propose d'arboriser la rue Dancet en ouvrant le mail central, en délocalisant les places de stationnement en souterrain, pour créer un parc et deux pistes cyclables. Il pense que cet aménagement pourrait servir d'exemple pour d'autres rues.

Un commissaire demande si ce projet, qui est un projet d'envergure, respecte les assouplissements de la loi.

M. de Rougemont répond qu'un assouplissement d'une délocalisation de place de stationnement implique qu'il faut des places disponibles entre 8 h et 18 h selon un certain ratio, dans un rayon de 500 m. Il observe en l'occurrence que les parkings de la Fondation des parkings (FdP) situés en ville de Genève présentent des statistiques centralisées par l'Office cantonal des transports (OCT), lequel va lui donner des renseignements. Il rappelle ensuite qu'il y a les parkings de la Migros, de la Coop et de la Gérance immobilière municipale (GIM) dans le périmètre proche de la rue Dancet en précisant ne pas savoir si ces parkings sont considérés comme publics et qu'il y a une limite de places pouvant être compensées par année. Cela étant, il déclare que la motion vise uniquement certaines places en remarquant que les places en épi ne sont pas concernées par la loi et n'ont pas besoin d'être compensées. Il déclare que ce sont les 186 places du mail central qui doivent être compensées.

Une commissaire déclare partager cette opinion mais se demande comment expliquer aux habitants de ce quartier populaire qu'ils ne payeront plus 200 francs le macaron par année mais 200 francs par mois pour une place en sous-sol. Comment ne pas prêter ces familles, parfois nombreuses, pour lesquelles avoir une voiture ne constitue pas un luxe mais une nécessité?

M. de Rougemont mentionne son cas particulier d'habitant de la ville de Genève, qui passe ses week-ends à la campagne dans le canton de Vaud sans voi-

ture. Il observe que la vie est plus facile sans voiture compte tenu de la qualité des transports publics et il rappelle que la moitié des ménages en ville n'a plus de voiture.

Il ajoute avoir été soulagé d'apprendre que le département de M. Dal Busco était en train de travailler à la création de places bleues dans les parkings souterrains.

Il a conscience que cette motion ne sera jamais réalisée s'il n'y a pas de solution acceptable pour les habitants du quartier, demande qu'il soit répondu à cette question et mentionne être confiant sur la possibilité de trouver des solutions.

Le président déclare qu'une commission cantonale propose d'interdire aux fonctionnaires de venir travailler en voiture et de rendre les places inutilisées aux habitants.

La discussion évolue sur les questions sociologiques et qui habite dans ce quartier, de la réalité des chiffres à l'égard des ménages qui n'ont plus de voitures, 41% des ménages n'ont plus de voiture, si les étudiants qui vivent chez leurs parents sont considérés comme un ménage.

Une commissaire demande si la population a été consultée.

M. de Rougemont répond par la négative mais remarque qu'une consultation est indispensable, en disant que la consultation devrait débiter par la maison de quartier même si celle-ci n'est pas représentative de toute la population. Il explique ensuite avoir réalisé il y a une dizaine d'années une projection de la transformation de la rue Dancet. Il montre alors une carte en observant que le parking de Plainpalais est à 500 m de la rue Dancet. Il répète que l'OCT doit lui donner des informations, tout comme la Migros. Il signale d'ailleurs que la FdP serait intéressée par la reprise des parkings des supermarchés qui sont fermés la nuit. Il pense que de telles options permettraient d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Une commissaire remarque que la compensation de ces 186 places ne signifie pas la construction d'un nouveau parking. Ce qui est correct.

En lien avec les nombreux commerces dans la rue Dancet, la question est posée vis-à-vis de la possibilité de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que pour les livraisons.

M. de Rougemont répond que la motion propose de réserver les places jaunes existantes, ainsi que 14 places pour le garage de la rue Dancet. Il pense que, moyennant les informations du département, il serait possible de développer un projet gagnant-gagnant dans cette rue.

Discussion et vote

Si la FdP récupère le parking de la Migros, il serait nécessaire que les prix soient abordables pour les familles.

Un rappel de la demande à M. de Raemy de s'adresser à la Coop et à la Migros pour récupérer la gestion de ces parkings est toujours sans réponse. Les prix préconisés devaient être adaptés pour les résidents avec des prix au mois qui ne dépassent pas les 100 à 120 francs.

La demande est faite:

- de pouvoir entendre la FdP;
- de pouvoir entendre les associations de quartier;
- de pouvoir entendre les commerçants;
- d'avoir une explication sur les impacts de la loi votée en septembre dernier.

Le président acquiesce en rappelant qu'il s'agit de 4000 places.

Un commissaire signale que ces 4000 places sont identifiées depuis longtemps. Il ajoute qu'il y a des possibilités de compensation au-delà de ces 4000 places.

Le président déclare qu'il serait donc possible d'entendre l'OCT ou de demander au département de M^{me} Perler. Il propose de s'adresser au département de M^{me} Perler en premier lieu.

Séance du 4 mai 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler déclare avoir déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet en séance plénière. Elle ajoute que si le Conseil municipal valide ce projet le Conseil administratif s'exécutera.

M. Betty évoque les demandes de la motion en rappelant que cette rue est en zone 30 avec des marquages potelets. Il remarque que les potentialités sont existantes et il mentionne qu'une requalification ferait sens. Il déclare que la suppression des 186 places du mail central relève non pas de la LMCE mais de la loi cantonale sur la compensation. Cela étant, il signale qu'il existe plusieurs parkings dans ce secteur où cette compensation pourrait être assurée, notamment avec deux parkings de la GIM et le parking Ansermet qui présente 167 places

disponibles. Il mentionne qu'il est nécessaire de déterminer le périmètre d'intervention puisque l'un des enjeux est de gérer la circulation. Il signale qu'il existe encore du trafic de transit dans ce secteur, notamment provenant des Acacias via la rue des Battoirs. Il ajoute qu'un autre trafic provenant du boulevard des Philosophes a également été identifié. Il déclare que la création d'un parc nécessite donc une dimension mobilité devant être gérée avec le Canton.

Il est également nécessaire de déterminer les usages à donner à ce secteur. Il ajoute que la suite impliquerait l'intégration dans le PFI d'une ligne budgétaire visant à lancer des études devant déterminer le périmètre et ses fonctionnalités ainsi que les coûts.

Une commissaire demande pourquoi ne pas citer le parking de Cluse. Elle rappelle que ce parking privé a été rendu public sans aucune compensation.

M. Betty répond que la loi indique que la compensation doit être appliquée dans un rayon donné. Il rappelle par ailleurs que d'autres projets nécessiteront l'utilisation de la compensation que représente le parking de Cluse.

Une commissaire pense que la rue Pictet-de-Bock pourrait être intégrée dans ce projet au vu de sa dangerosité.

M. Betty acquiesce en mentionnant qu'elle pourrait effectivement s'intégrer dans le projet de la rue Dancet.

Séance du 25 mai 2021

Audition de M. Damien Zuber, directeur général de la Fondation des parkings (FdP)

M. Zuber souligne que la règle de compensation est fixée dans la LMCE. L'OCT procède aux calculs des compensations. Au-delà de 50 jours de parking complet, les places disponibles sont comptées et correspondent aux places utilisables pour la compensation.

Il laissera à l'OCT le soin de préciser les autres règles en vigueur. Il peut répondre sur l'offre de stationnement et rappelle que le projet vise à supprimer 280 places.

En analysant les parkings gérés par la FdP dans un rayon de 500 m, M. Zuber explique qu'il y a aujourd'hui suffisamment de places pour absorber ces véhicules et ajoute que toutes les disponibilités ne se trouvent pas forcément dans les parkings gérés par la fondation mais également par la Ville via la GIM. Cette dernière sera en mesure de communiquer plus précisément sur les capacités excédentaires exactes.

Le parking le moins cher et offrant de la disponibilité pour les habitants est celui d'Ansermet. Le prix au mois est de 150 francs (TVA comprise) pour un habitant. Les véhicules qui stationnent sur la rue Dancet dans les zones bleues sont porteurs d'un macaron qui coûte 200 francs à l'année.

En bref, il y aurait de la place pour accueillir ces véhicules ailleurs mais le prix ne sera pas le même, et il précise que le prix du macaron à 200 francs est le prix maximum qui peut être appliqué selon la loi.

Concernant le stationnement horaire, la centaine de places blanches coûtant 2,80 francs à l'heure et qui est limitée à nonante minutes pourrait être remplacée par les parkings publics qui se trouvent à proximité.

Il cite le parking du centre commercial des Augustins (une centaine de places dont deux tiers des places est ouvert au public et un tiers est ouvert pour les privés) et le parking de Plainpalais-centre – Migros (300 places dont deux tiers est ouvert au public). Le tarif de ce dernier est plus intéressant que sur la voie publique mais il est fermé la nuit.

Les parkings gérés par la FdP se trouvent un peu plus loin mais sont à une distance raisonnable; Uni-Mail, Ansermet et Plainpalais. Ces derniers sont moins chers que la voie publique aux heures pleines et sans limite de temps. Le parking de Plainpalais coûte 2 francs l'heure pour les deux premières heures. Les parkings d'Ansermet et d'Uni-Mail coûtent 2 francs l'heure pour la journée. Il existe une solution pour les visiteurs en journée qui est moins chère. En revanche, les places blanches sont gratuites la nuit et le dimanche alors que les parkings publics sont payants mais cela reste un tarif relativement bas. La grande différence de tarif réside dans l'abonnement habitant par rapport au prix du macaron annuel.

Une commissaire questionne la gestion du parking H-Cluse, autrefois privé et devenu public récemment sans aucune compensation de place supprimée en surface.

M. Zuber répond que le parking H-Cluse appartient aux Hôpitaux universitaires (HUG). Il était utilisé autrefois exclusivement pour le personnel des hôpitaux. Aujourd'hui, il est ouvert aux visiteurs, principalement de l'Hôpital. Il ajoute qu'il est complet. Il n'y a donc pas de compensation possible dans ce parking.

Il ajoute que la loi sur la compensation souligne qu'il est possible de compenser des places à l'extérieur dans les parkings qui offrent de la capacité. Sous réserve des chiffres de l'OCT, il n'y a pas de possibilités de compensation dans le parking H-Cluse. En l'occurrence, les HUG ne proposent pas d'offres de stationnement pour les habitants.

Une commissaire questionne les contrôles des visiteurs dans ce parking.

M. Zuber répond qu'il est possible de se parquer mais au tarif des visiteurs. En revanche, il n'y a pas de possibilités de prendre un abonnement pour les habitants. Il souligne qu'un stationnement au tarif visiteur par un habitant serait très cher.

Une commissaire questionne la possibilité de compenser des places dans les parkings de la Coop et de la Migros.

M. Zuber répond que ces parkings ne sont pas gérés par la FdP. Il faudrait s'adresser aux gérances immobilières. Il pense que ces dernières souhaitent garder ces places de parking pour leurs clients car les centres commerciaux ont besoin de places de stationnement.

Qu'en est-il de l'idée de compenser ailleurs ces 280 places? De la fermeture nocturne des parkings commerciaux? Ainsi que des quotas des places pour les PMR?

M. Zuber explique qu'il a compté quelques places dans ces parkings car ils ne sont pas saturés. Cependant, même si ces derniers sont exclus du calcul, il y aurait suffisamment de places. L'intérêt est qu'ils sont très proches pour les visiteurs.

A son avis, il n'existe aucune bonne raison de fermer un parking la nuit. Cependant, chaque propriétaire a ses raisons et il confirme que la plupart de ces parkings ont un gabarit de 2 m de hauteur. Il existe des places pour les PMR dans tous les parkings publics, et ce dans le cadre du respect d'une norme. De plus, il devrait être prévu sur la rue Dancet de maintenir quelques places pour les PMR.

A propos de la possibilité d'acquérir dans tous les parkings des abonnements pour les habitants et l'utilisation par ces derniers, M. Zuber répond que presque tous les parkings publics gérés par la FdP ont un quota d'abonnements pour les habitants.

A part le parking des HUG, tous les parkings dans ce quartier offrent des abonnements à tarifs réduits qui varient entre 150 et 200 francs par mois. Il ajoute qu'il existe la capacité suffisante pour la demande actuelle d'abonnements. De plus, si la demande venait à augmenter, la FdP pourrait augmenter ses quotas. Elle s'adapte à la demande.

Une commissaire questionne l'existence d'une limite de places de parking par ménage.

M. Zuber répond que la seule condition est de résider dans un rayon de 300 à 500 m. La voiture doit évidemment être immatriculée au nom de la personne.

Un commissaire questionne une éventuelle augmentation de la demande.

M. Zuber répond que l'Etat de Genève, propriétaire des parkings d'Uni-Mail et d'Ansermet, n'offre plus d'abonnements de stationnement pour les pendulaires, et ce à partir du 1^{er} avril 2021.

Un commissaire souligne que cela libérera des places pour les abonnements.

M. Zuber confirme. Il ajoute que l'Etat a baissé les prix des abonnements à 150 francs pour les habitants.

Le président mentionne des dérogations temporaires pour des pendulaires à l'Hôtel des finances.

M. Zuber répond que les seules dérogations sont octroyées aux PMR, aux co-voitureurs sur site, aux personnes qui travaillent à des horaires sans transports publics ou encore pour certaines personnes qui travaillent au Département de l'instruction publique (DIP) et qui doivent se rendre dans plusieurs établissements dans la même journée. Il mentionne une période transitoire pour des cas exceptionnels.

Un commissaire rappelle la décision de refuser d'attribuer aux habitants déjà propriétaires d'une place de parking le macaron bleu afin d'éviter des sous-locations à des pendulaires à des prix parfois exorbitants. Les régies avaient été mobilisées pour identifier ces propriétaires. Une importante baisse et une meilleure attractivité de prix pour les habitants que pour les pendulaires, mais également une sensibilisation des entreprises afin qu'elles n'offrent plus gratuitement des places de parking aux pendulaires et que ces derniers s'habituent à utiliser d'autres types de transports, notamment le CEVA, sont à envisager.

Le président questionne une diminution de 20%.

M. Zuber confirme une baisse de 20% via les nouveaux critères d'attribution des macarons. La situation s'est nettement détendue dans certains quartiers où il y avait beaucoup trop de macarons par rapport au nombre de places à disposition.

Audition de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat en charge du Département des infrastructures (DI), et de M. Gérard Widmer, directeur régional, Office cantonal des transports (OCT)

M. Dal Busco souligne que ce projet urbain de libération d'espace public à la rue Dancet est ambitieux. Il rappelle la votation cantonale de l'automne dernier qui s'est prononcée favorablement à l'allègement des règles très strictes de compensation des places de parkings. Cet allègement permet désormais d'entreprendre des aménagements de surface. Il existe aujourd'hui des perspectives accrues pour supprimer des places de parking avec des règles de compensation plus simples. Ce projet de loi avait été proposé et voté dans l'esprit d'une accélération de la mise en œuvre de la LMCE. En effet, il a été démontré qu'un assouplissement de ces règles permettrait d'accélérer les projets autant pour la mobilité douce que pour la mobilité individuelle motorisée. En l'occurrence, il s'agit d'un projet qui concerne un centre de l'agglomération. Il s'agit également d'un

plan majeur de relocalisation urbaine quant à l'application de ces dispositions. Le département n'a pas d'objection à revaloriser fortement cet espace public. Cependant, la Ville devra se pencher sur la question de l'impact sur la population. Il insiste sur le fait que le Canton a changé de manière très forte sa politique. En effet, afin de dissuader les pendulaires de prendre leur voiture sur leur lieu de travail, le Canton a décidé de favoriser davantage les habitants par une politique tarifaire sur les abonnements dans les parkings de la FdP et de l'Etat (150 francs par mois) ainsi que par le stationnement de courte durée. En toute logique, des disponibilités accrues de location pour les habitants apparaîtront dans les parkings dans le rayon d'action concerné. Il termine en évoquant la problématique des macarons que la Ville devra gérer avec ses habitants.

M. Widmer souligne que la motion mentionne cinq parkings dans les alentours pour la compensation. Il mentionne les parkings de la GIM, notamment dans le périmètre des Minoteries, qui sont disponibles. Il soutient que la rue Lamartine a un caractère beaucoup plus résidentiel que celle de la rue Dancet. Il ajoute qu'il y a beaucoup de restaurants, de commerces et d'accès à des parkings de livraison.

Le président questionne le nombre effectif de places qui pourraient être compensées.

M. Widmer répond qu'il y est possible de compenser ces 280 places supprimées dans le périmètre de 500 m, soit la distance légale de compensation.

Le président questionne la compensation de 4000 places.

M. Widmer répond que la loi ne fait pas état de 4000 places. Il précise que ce total de 4000 places est le fruit d'un calcul de la prise en compte de tous les projets d'aménagement en matière d'amélioration de la mobilité douce et de transports collectifs. La compensation se fait en fonction de l'occupation réelle des parkings. D'année en année, le nombre de places disponibles ne sera pas forcément le même. S'il n'existe pas de possibilités de compensation, certains projets ne pourraient pas se faire. Il cite le cas du secteur des Eaux-Vives. Il cite également le projet de la Ville d'un aménagement cyclable sur l'avenue du Mail qui supprimera 80 places. Il souligne qu'un arbitrage devra certainement se faire entre les projets par rapport aux capacités de compensation.

Une commissaire questionne les conséquences dans le quartier d'un éventuel report de circulation.

M. Widmer répond que le trafic de recherche de places sera diminué. Cependant, la plus grande part du trafic de la rue Dancet n'est a priori pas liée à cette recherche de places de stationnement. Ainsi, il n'y aura pas forcément une baisse drastique de la circulation. Les reports sur d'autres axes dépendront de l'ambition de ce projet d'aménagement. Il évoque un potentiel impact du projet sur l'accès à

la rue Pictet-de-Bock et la rue Rodo. Il mentionne également une série de places pour les taxis, les livraisons, les recharges de véhicules électriques et les arrêts de bus.

Une commissaire questionne la nature des voies (communales ou secondaires) ainsi que la mise en place d'une voie unique, en fermant à la circulation celle allant de Plainpalais en direction des Minoteriers.

M. Widmer mentionne le bus 35 qui passe dans les deux sens. M. Widmer confirme qu'il s'agit d'un réseau structurant de quartier. En l'occurrence, toutes les routes sont communales en ville de Genève. Il soutient qu'il sera nécessaire de garantir l'accès aux différents espaces de stationnement, notamment pour les habitants des immeubles. Il faudrait également déterminer les conséquences en termes de configuration du carrefour ainsi que d'accès et de reports sur d'autres rues.

Une commissaire questionne le solde du parking H-Cluse; il devrait y avoir 500 places potentielles à supprimer en surface.

M. Widmer répond que le parking privé Opéra de l'Hôpital était réservé aux employés. Cependant, le centre de gravité de l'Hôpital s'est déplacé avec la construction de nouveaux bâtiments. L'Hôpital a constaté que ses patients et leurs visiteurs arrivaient désormais davantage par le boulevard de la Cluse. Ainsi, il a été proposé de faire une sorte d'échange en considérant le parking H-Cluse comme un complément au parking Lombard, et inversement. Il y a donc eu un report de certaines places pour les employés de l'Hôpital dans le parking Lombard et de places publiques dans le parking H-Cluse. Ainsi, ce parking est à moitié ouvert au public. Il s'agit d'une innovation que l'Etat souhaiterait mettre en place avec la FdP et la Ville, soit que certains parkings privés puissent être ouverts au public, en partie ou complètement, afin de les gérer de manière plus efficace. Le parking H-Cluse a donc rejoint les parkings utilisables pour la compensation. Cependant, aucune place n'a été créée avec ce parking. Il s'agit seulement d'une gestion différente des places.

Une confusion s'installe. Il semble y avoir moins de places pour les employés et plus de places pour le public.

Un commissaire demande des clarifications. L'idée était de souligner qu'un certain nombre de places est moins réservé pour les employés dans les deux parkings et qu'en conséquence il devrait exister plus de places pour le public.

M. Widmer confirme qu'il y a eu moins d'abonnements pour les employés des HUG. Quant au public, il y a le même nombre de places. Il contrôlera ces données.

Un commissaire questionne le solde au parking des Eaux-Vives, en vue de compensations futures dans ce quartier-là.

M. Dal Busco répond que ces données seront également transmises à la CTC.

Une commissaire questionne la gestion des places dans les parkings privés, notamment avec un box. En effet, certaines personnes doivent prendre une place de parking avec la location de leur appartement, alors qu'elles n'en ont pas besoin.

M. Dal Busco répond que l'Etat et la Ville se questionnent sur l'utilisation des parkings de la GIM. En l'occurrence, ils sont utilisés par des privés. Il semblerait qu'il existe des capacités dans ces parkings. Il évoque la technologie qui pourrait permettre une meilleure gestion. Il précise qu'il s'agit d'un sujet qui a été thématiqué.

M. Widmer mentionne un essai au parking des Vollandes avec la GIM et la FdP, soit d'ouvrir ce parking au public à certaines conditions, notamment pour des abonnements habitants ou pour des stationnements horaires.

Il précise qu'un régisseur n'a pas le droit d'obliger un locataire qui a un appartement à prendre une place de stationnement. Il s'agit de deux baux séparés. Il évoque la pression sur les logements qui peut expliquer une certaine forme de contrainte. Concernant le parking de la GIM aux Minoteries, il explique que les places disponibles sont essentiellement des places avec des boxes. Il s'agit peut-être d'un format qui est moins demandé par les habitants du secteur car plus cher qu'une place normale. Il évoque la comparaison par les utilisateurs du prix du macaron par année et du prix par mois d'un box. En effet, avec un mois de parking privé, l'utilisateur paie une année de macaron.

Le souhait est qu'il s'agit ici de commencer par remplir les parkings existants au lieu d'en construire de nouveaux. S'il existe des places de parking disponibles dans les parkings déjà construits, l'idée est de supprimer des places de stationnement en surface. Ce projet s'inscrit dans cette logique. Il s'accorde sur le fait que l'ampleur des places à supprimer est importante.

Une commissaire questionne le report de trafic sur la rue des Battoirs plutôt que sur la rue Pictet-de-Bock qui est déjà très exploitée et dangereuse pour les piétons et les cyclistes.

M. Widmer répond que la majeure partie du trafic est déjà sur la rue des Battoirs. A son sens, elle est plus utilisée. La rue Pictet-de-Bock peut donner l'impression d'être plus chargée en termes de trafic à cause du stationnement en double file pour les livraisons. Il ajoute que sur une grande partie de son tronçon la rue Pictet-de-Bock est à sens unique et permet l'accès à la rue Dancet. Il souligne qu'il faudra étudier cela plus en détail.

Une commissaire questionne le parking sauvage la nuit sur la rue Dancet.

M. Widmer répond qu'il s'agit d'une problématique de respect de places de stationnement. Etant donné les nombreux bars et restaurants, il doit s'agir de clients qui se garent mal.

Discussion et vote

Une commissaire propose l'audition d'Actif-traffic, de l'Association transport environnement (ATE) et du Service des espaces verts.

Le président souligne que la problématique la plus importante est la compensation.

Le président propose de voter sur le souhait de poursuivre des auditions.

La commission refuse de procéder à d'autres auditions pour la motion M-1564.

Séance du 1^{er} juin 2021

Le président souligne qu'il a été répondu concernant la gare des Eaux-Vives avec la création de 711 places d'un parking sud et d'un parking nord. Cela a été compensé par des suppressions dans d'autres rues dans le cadre de différents projets.

Concernant le parking de H-Cluse (180 places pour les visiteurs), il s'agit d'un échange qui n'a pas fait l'objet de création de nouvelles places. Plus précisément, il s'agit d'un échange entre les parkings Lombard et Opéra (H-Cluse) afin de mieux positionner les places visiteurs par rapport à l'évolution du centre de gravité de l'Hôpital après l'ouverture du bâtiment Julliard. L'échange s'est réalisé sur un nombre équivalent de places abonnés du parking Opéra et de places visiteurs du parking Lombard. Ainsi, aucune place n'a été créée.

Une commissaire propose l'audition de la Maison de quartier de Plainpalais.

Le président rappelle que la problématique majeure est l'arbitrage des projets par rapport aux capacités de compensation. Enormément de places seront en l'occurrence supprimées. Il s'interroge sur la suppression des places pour les habitants.

Une commissaire évoque aussi la différence de prix entre le macaron annuel et la location mensuelle pour une place.

Une commissaire s'interroge sur le calcul de places disponibles pour les taxis, les motos, les vélos. Elle questionne également le phénomène de parking sauvage la nuit dans cette rue.

La commission accepte l’audition de la maison de quartier de Plainpalais pour la motion M-1564.

Une commissaire questionne l’existence d’un groupe de pression pour les macarons.

Le président mentionne le TCS mais ce dernier ne représente pas les habitants et utilisateurs.

Une commissaire évoque l’idée que les parkings de la Coop et de la Migros soient ouverts la nuit et transformés en une zone bleue.

Séance du 22 juin 2021

Audition de M^{me} Suzanne Zufferey Noguchi, animatrice de la Maison de quartier de Plainpalais, et de M^{me} Candice Martinez, représentante du comité

M^{me} Zufferey Noguchi déclare que la Maison de quartier (MdQ) de Plainpalais a été surprise par cette invitation puisqu’elle ne connaissait pas ce projet. Elle indique avoir des questions. Rappelant que l’ombre et les espaces verts manquent cruellement dans le quartier, la rue Dancet est un espace de transit, une rue de commerces. Le quartier est traversé par de grands axes et elle se souvient que la rue Dancet avait fait partie d’un projet de quartier plus écologique mené il y a quelques années par la MdQ qui avait sélectionné différents sites pouvant être aménagés.

La superficie qui pourrait devenir un lieu végétalisé pour les habitants est importante. Elle rappelle que la place des Augustins est très minérale et qu’imaginer quelque chose de végétalisé serait vraiment le bienvenu. Elle précise que les habitants ne sont pas au courant de ce projet et elle estime qu’il y aura un certain intérêt de leur part. Cependant, il est clair que certains craignent de perdre leur place de parking macaron et elle déclare que la question est de savoir quelles sont les compensations envisageables dans les parkings et à quel tarif. Elle ajoute que la question des PMR se pose également. Elle signale que des habitants plantent déjà des fruitiers au pied des arbres et elle pense qu’un certain nombre de personnes participeront très certainement à un projet participatif.

M^{me} Martinez ajoute qu’un projet de ce type fait rêver.

La présidente demande quels sont les lieux envisagés par la MdQ.

M^{me} Zufferey Noguchi répond qu’un mail central végétalisé à Jean-Violette pourrait être envisageable. Elle ajoute qu’il faut également réfléchir à l’appropriation de la place des Augustins. Elle observe que des habitants ont également imaginé reverdir un petit square dont le nom lui échappe, et une allée verte entre la villa Freundler et le parc des Chaumettes.

Une commissaire remarque que supprimer les places de parking dans la rue Dancet permettrait de limiter le trafic de transit et de pacifier cette rue.

M^{me} Zufferey Noguchi répond que des automobilistes viennent des Acacias et traversent le quartier. Elle ajoute qu'il y a ensuite les personnes qui viennent de la Plaine. Elle pense que cette rue est surtout très utilisée par ces personnes. Elle peine à répondre à cette question.

Une commissaire pense qu'un grand nombre de personnes qui circulent dans cette rue cherchent en définitive une place de parc. Ce qui est confirmé par M^{me} Zufferey Noguchi.

Une commissaire déclare que les habitants craignent donc de ne plus avoir de place. Elle se demande si les habitants peinent déjà pour trouver une place de parking. Elle mentionne, cela étant, qu'il serait possible de mutualiser des parkings existants, ce qui représenterait une solution pour les habitants.

M^{me} Zufferey Noguchi répond qu'un macaron se monte à 200 francs par année alors que les places dans les parkings se montent à 180 francs par mois. Cela peut représenter une grosse différence pour les budgets. Elle ajoute que c'est un point qui devrait être discuté avec la FdP. Elle rappelle que certaines personnes sont obligées de posséder une voiture.

Une commissaire demande si une place à 180 francs par mois est une place personnelle, ce qui est confirmé.

Une commissaire rappelle que la place est au nom du conducteur du véhicule. Elle ajoute que ce ne sont pas des places liées à un abonnement P+R dont le principe est différent.

Une commissaire demande ce que la MdQ avait imaginé pour la rue Dancet.

M^{me} Zufferey Noguchi répond que 39 propositions avaient été déposées pour l'ensemble du quartier et elle remarque que pour la rue Dancet il avait été demandé de sécuriser les passages piétons pour les enfants. Elle ajoute qu'un projet de macaron pour les habitants avait été également suggéré, tout comme l'instauration d'une zone 30.

Elle rappelle que cette dernière a été faite et que les passages ont été sécurisés. Elle signale toutefois qu'il a toujours été indiqué que la rue Dancet est un axe prioritaire. Elle imagine que le parking des Minoteries appartient à la GIM et elle se demande si des possibilités de macaron pour les habitants seraient envisageables à un coût équivalent aux macarons ou si des prix peuvent être articulés en fonction des revenus. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les sollicitations.

Une commissaire demande si la «voie verte» imaginée par la MdQ passait par la rue Dancet.

M^{me} Zufferey Noguchi répond que non et que l'idée était de faire passer cette voie par la villa Freundler, le parc des Chaumettes, puis à l'arrière de l'hôpital, via le pont de Carouge. Elle précise qu'un concept didactique avait été imaginé.

Une commissaire demande ce qu'est l'association les Libellules.

M^{me} Martinez répond que c'est une association qui a pour objectif d'offrir une sensibilisation à la nature.

M^{me} Zufferey Noguchi déclare encore que la MdQ est reconnaissante envers les personnes qui ont déposé ce projet dont le but est d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Une commissaire demande ce qui est réalisé dans le cadre de cette sensibilisation à la nature.

M^{me} Zufferey Noguchi répond que des ateliers sont organisés autour de multiples thématiques, comme la permaculture ou les abeilles. Elle ajoute que les demandes des habitants se multiplient à cet égard. Elle observe que la MdQ essaye de répondre au mieux à ces demandes.

Un commissaire demande si l'idée de la bande verte est un chemin didactique rejoignant la MdQ. C'est le cas.

La présidente demande si le document de travail évoquant ce projet de quartier plus écologique est disponible.

M^{me} Zufferey Noguchi le transmettra à la commission.

Discussion et vote

La présidente rappelle qu'il n'y a pas d'autre audition demandée.

Une commissaire explique qu'il n'y a pas de réelle association regroupant l'ensemble des habitants de Plainpalais et elle pense que l'association Clair-Bois – Minoteries, l'ATB, centre de rencontre pour les jeunes, et Plainpa-vivant (association des seniors de Plainpalais, Jonction et Acacias) pourraient être entendues. Elle ajoute que l'association Cluse-Roseraie pourrait être encore envisagée.

Un commissaire signale que les TPG peuvent utiliser la rue Dancet en cas de problème. Il ajoute que la commission a refusé d'auditionner le Service d'incendie et de secours (SIS) mais il mentionne avoir discuté avec un officier du SIS qui indique que la rue Dancet pourrait être utilisée par les services d'urgence en

cas de nécessité. Il pense que ces éléments doivent être pris en compte dans la réflexion.

Une commissaire pense qu'une audition complémentaire serait intéressante, notamment une association en lien avec les jeunes. Elle rappelle que la question du prix des places dans les parkings est récurrente et elle pense qu'il faut partir du principe du vivre-ensemble dans ce quartier.

La présidente mentionne qu'elle proposerait donc une invite supplémentaire demandant au département une consultation élargie. Elle estime en revanche que des semaines d'audition sont inutiles.

La commissaire rappelle que les travaux de la rue de Carouge dévieront le trafic, ce qui laisse à la commission le temps de réfléchir.

Une commissaire estime qu'une audition supplémentaire suffit et elle remarque qu'il serait dès lors possible de demander à la magistrate d'élargir la consultation. Elle rappelle par ailleurs qu'il n'a jamais été question de fermer cette rue à la circulation. Elle imagine que l'association Cluse-Roseraie est trop éloignée de ce périmètre. Elle pense qu'une audition groupée est également envisageable.

La présidente observe donc que la commission souhaite une audition groupée de l'association Clair-Bois – Minoteries, de l'ATB et de la GIM.

Une commissaire propose encore l'audition du propriétaire du parking de la Migros pour connaître les possibilités en termes de disponibilités, de tarifs, voire de places visiteurs.

Une commissaire signale que l'association Plainpa-vivant doit être également entendue.

Une commissaire signale que le site de la Migros indique que son parking est ouvert 24 sur 24 avec 150 places.

Une commissaire remarque que plusieurs connaissances sont restées bloquées dans ce parking ou dans celui de la Coop à partir de 21 h.

La présidente pense que c'est la Coop qui ferme. Elle demande si la commissaire souhaite maintenir l'audition de la Migros.

Une commissaire pense qu'il faut vérifier l'information. Elle ajoute qu'il serait bon de vérifier si cette alternative est possible.

Une commissaire estime que l'audition de la Coop est préférable puisque le parking est fermé et qu'il représente un potentiel de compensation intéressant.

Un commissaire déclare qu'il faut regarder avec ces parkings si des arrangements sont possibles avec les habitants. Il rappelle que la FdP peut également négocier avec ces parkings. Il appuie donc l'audition de la Coop.

La présidente passe au vote de l'audition de l'ATB, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe au vote de l'audition de l'association des Minoteries, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe au vote de l'audition de l'association Plainpa-vivant, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe au vote de l'audition de la GIM, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe au vote de l'audition de la Coop, qui est acceptée à l'unanimité.

Séance du 12 octobre 2021

Audition de M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM)

La présidente indique que parmi les endroits identifiés en ville il y en aurait quatre qui appartiennent à la Ville de Genève où la GIM pourrait intervenir. Sur les quatre il y en a deux qui s'y prêteraient le mieux.

M^{me} Bietenhader dit que la GIM n'a pas la compétence de mettre en œuvre ce type de projet car il s'agit de la régie de la Ville. Et donc elle exécute des décisions mais n'est pas en mesure de prendre des décisions. Elle précise néanmoins que résilier des places de parking a un délai d'un mois pour la fin d'un mois. Une exception existe, quand le parking est ce qu'on appelle un élément accessoire du bail principal, qu'il s'agisse d'un bail commercial ou d'habitation; alors la résiliation de la place doit se faire selon les règles applicables à l'objet principal, si elles sont louées à des entreprises, à des artisans du secteur ou à des habitants du secteur. Si on résilie leurs places, il faut le faire avec un avis de résiliation officiel et cela ouvre les mêmes voies de recours que si on résilie un bail pour un commerce ou un logement. Potentiellement, il y en a pour des années. Les places de parking que l'on peut résilier un mois pour la fin d'un mois, c'est uniquement quand la personne ne loue qu'une place de parking, quand c'est l'objet principal de sa relation. Dès qu'il y a un logement ou un commerce, on n'est plus dans le même registre.

Une commissaire demande si Villereuse appartient à la GIM et si en règle générale il y a beaucoup de recours. Elle demande si c'est déjà arrivé dans le passé de résilier ce type de places.

M^{me} Bietenhader répond qu'il fait partie du patrimoine financier, ce n'est pas un parking public, et indique qu'elle n'a pas résilié à ce stade. Elle ajoute qu'elle ne va pas résilier des baux avant de savoir s'il y a un projet concret ou réalisable. Et qu'ils n'ont jamais eu le besoin de le faire puisqu'ils avaient plutôt tendance à chercher des locataires pour les places de parking.

Une commissaire demande si c'est possible d'essayer de s'en séparer de manière systématique à chaque renouvellement de bail ou, si une personne a un appartement et une place liée, on aimerait résilier juste la place, la personne dit oui et n'a plus que son loyer ou alors elle fait recours.

M^{me} Bietenhader répond que c'est du droit fédéral et qu'elle ne peut pas, il s'agit du droit du bail, on ne peut pas contractuellement déroger à des règles fédérales en matière de bail.

En précisant que le locataire peut faire recours à la commission de conciliation de la perte de baux et loyers en disant que cette place de parking est indispensable à son contrat principal et intimement lié. Elle ajoute que ça ralentit considérablement le processus. Pour les habitants et suivant les périmètres, on pourrait se dire qu'on regarde s'il y a des possibilités pour leur proposer autre chose.

Dans le cas de Villereuse le souci est qu'il n'y a pas de places vacantes dans le périmètre. Dans un autre périmètre on pourrait avoir l'objectif de résilier et de proposer une autre place. C'est plus difficile pour les entreprises, elles sont sans cesse en mouvement et c'est clair qu'il y a un gain évident pour eux d'être à proximité de leurs entreprises.

Un commissaire revient sur les propos en lien avec la résiliation d'un mois pour la fin d'un mois pour une place de stationnement quand on la considère telle. Au niveau du droit fédéral, c'est deux semaines pour la fin d'un mois, donc la GIM déroge en faveur du locataire; elle suppose qu'il y a quand même des places de stationnement où le contrat est à durée déterminée ou un contrat standard de la GIM peut être avec durée déterminée mais avec une clause de résiliation supplémentaire comme si c'était un contrat à durée indéterminée.

M^{me} Bietenhader répond qu'il n'y a pas de contrats à durée déterminée.

Un commissaire demande si les places vacantes sont indiquées dans chacun des parkings. Il demande si la commission peut obtenir la documentation correspondante par courriel.

M^{me} Bietenhader répond qu'elle peut la transmettre. Elle est communiquée chaque fin d'année au Service d'urbanisme de la Ville puisque les places vacantes de la Ville sont prises en compte sur le plan cantonal dans les places de compensation possibles.

Une commissaire suppose qu'un recours engendre des frais, ce à quoi M^{me} Bietenhader répond que la procédure est gratuite.

Puis la commissaire demande si les baux sont séparés et que le locataire n'a qu'un bail GIM pour un stationnement.

M^{me} Bietenhader dit qu'il n'y a pas de problème dans ce cas-là. Dans le cas de Villereuse, 70% des places sont des places qui sont majoritairement louées par des locataires à la GIM d'un commerce ou d'un logement.

Une commissaire ajoute que cette motion ne parle pas seulement des places de parking, elle parle aussi de transformer les cours d'immeubles. Peut-être que certains endroits n'ont pas ce problème de places de parking. Il y a aussi l'idée de végétaliser. Elle demande si les locataires risqueraient de s'y opposer. Dans cette cour-là il y avait eu la volonté de mettre des jeux mais certains locataires s'y sont opposés en raison du bruit que ça aurait engendré.

M^{me} Bietenhader soutient que les gens deviennent très intolérants d'une part et d'autre part ils deviennent moins respectueux. Le cumul de ces deux moins fait que c'est compliqué au quotidien. Elle est navrée de le dire. Dans un monde idéal qu'est-ce qu'on peut espérer d'autre que de végétaliser les cours, et de dire qu'elles soient accessibles aux habitants de l'immeuble? Cependant le quotidien apprend que c'est plus compliqué que ça aujourd'hui.

Une commissaire demande sinon s'il ne serait pas possible de végétaliser et de ne plus la rendre accessible, d'en faire une forme de friche. Il y aurait la fraîcheur mais pas les incivilités.

M^{me} Bietenhader répond que ça peut être une solution.

Un commissaire aurait une question liée à la résiliation des places de stationnement une fois le projet ficelé. Dans le cas où il s'agit seulement de la place de stationnement, il demande s'il y a une directive pour se dire soit on propose une autre place lorsque c'est possible et, s'il n'y en a pas, on essaie d'être consensuel et d'octroyer un délai supplémentaire.

M^{me} Bietenhader répond que ça se fait toujours ainsi.

Une commissaire se demande si, dans le cadre de la GIM, il y a des sensibilisations au terrain communautaire et associatif au sein des immeubles qui appartiennent à la Ville de Genève, par exemple s'occuper tous ensemble d'un jardin. Il y avait un immeuble aux Grottes avec un jardin que les habitants cultivaient ensemble.

M^{me} Bietenhader répond que ça relève plutôt de la compétence d'Agenda 21 avec lequel la GIM collabore si nécessaire sur un projet ou autre, comme l'expé-

rience au quai du Sujet où Agenda 21 avait déclenché un projet de ce type. Ça fonctionne très peu de temps. Soit le projet est vraiment suivi, conduit et accompagné et ça demande un investissement des collectivités publiques, soit les lieux sont mis à disposition mais dans ce cas il peut y avoir des problèmes liés à la sécurité. Ils ne font pas de publicité car en tant que régie ils n'ont pas les ressources pour accompagner les projets de ce genre. Lorsqu'il y a des demandes de ce genre, c'est toujours Agenda 21 qui prend et accompagne ce projet. M^{me} Bietenhader suggère d'entendre M^{me} Barberis à ce sujet, qui pourrait donner davantage de détails pour comprendre comment se met en œuvre un projet de ce genre.

Une commissaire demande depuis quand M^{me} Bietenhader a l'impression que les gens sont moins tolérants, moins respectueux.

M^{me} Bietenhader précise qu'il est difficile de faire la différence entre les perceptions personnelle et professionnelle. Elle a beaucoup de contacts avec de grandes communes, tout le monde a les mêmes problèmes. Il y a eu un article assez récent sur les bandes de jeunes qui sont toujours plus jeunes. A la rue Hoffmann c'est un vrai problème, il s'agit d'un problème de périmètre ce n'est pas un problème de régie mais de quartier, de gestion des jeunes qui ne sont pas en formation et qui errent toute la journée. A l'école des Pâquis, M^{me} Bietenhader a eu une rencontre avec le Service de la jeunesse et avec M^{me} Widmer du Service des écoles. On est à la huitième plainte pénale déposée parce que la porte d'accès à l'escalier de secours est souvent vandalisée au pied de biche par des jeunes qui veulent rentrer dans cet espace. Le lendemain matin on trouve les déchets de ces jeunes qu'il faut nettoyer. Parfois elle a le sentiment qu'il y a un grand écart entre la représentation qu'on se fait sur la vie en collectivité, le partage, et la réalité quotidienne.

Audition M. Samuel Tschuemperlin, responsable du Centre de jour de Clair Bois-Minoteries

M. Tschuemperlin est responsable du centre de jour des Minoteries pour la Fondation Clair Bois – Minoteries. Le centre a pris connaissance du projet de motion au niveau de la direction élargie; puisque la Fondation Clair-Bois a différents sites, il y a eu différents échanges avec les personnes qui se déplacent sur le site des Minoteries et aussi avec les bénéficiaires et les résidents. La fondation a pour mission d'accueillir des personnes en situation de multihandicap. Sur le site des Minoteries, il y a un foyer qui accueille 24 résidents dans quatre appartements; il y a également le centre de jour, où une partie des personnes en situation de handicap vivent dans un contexte domiciliaire et se déplacent du lundi au vendredi au centre de jour pour avoir des activités. Il y a également sur le site un restaurant qui offre la possibilité de se restaurer pour les gens du quartier, qui est ouvert du lundi au vendredi. Il y a aussi un atelier de production qui s'occupe de

produire l'émission «Singularités» qui passe sur Léman Bleu. Cette émission est produite par des personnes en situation de handicap, formées par des professionnels de l'audiovisuel. Par rapport à la vie dans le quartier, il y a aussi dans les objectifs de permettre aux personnes en situations de handicap d'avoir une vie sociale, il y a beaucoup d'interactions de type intergénérationnel qui ont été mises en place avec des associations du quartier. Au niveau géographique par rapport au projet du parc public, le foyer se trouve à la rue des Minoteries 11, visuellement l'accès sur ce qui serait le futur parc, en termes de projet dans la globalité, il n'y a pas d'opposition en interne. Par rapport à la suppression du parking, il y a une politique de mobilité douce pour les collaborateurs, certains se déplacent en véhicules et louent des véhicules dans le quartier mais beaucoup sont découragés maintenant à se déplacer par les transports en commun.

Ce qui paraît important si on va sur l'aspect personne en situation de handicap, tout aménagement, qu'il s'agisse du parc ou au niveau urbain, c'est que ce soit adapté à des personnes en situation de handicap au sens large. Ce peut être des personnes qui ont des problèmes de mobilité, de vue. On s'est aperçu assez souvent que dans cette diversité de handicap, ça rend service aussi à la diversité de tous les âges, aussi bien une maman, un papa qui serait avec un landau, qu'une personne de grand âge qui aurait besoin d'adaptations. La question qui se posait surtout, c'était quel type d'aménagement il y aurait au bout de la rue des Minoteries pour traverser en toute sécurité pour rejoindre le parc.

La présidente indique qu'à ce stade il s'agit d'une proposition de motion, qui si elle est acceptée sera renvoyée au Conseil administratif qui sera chargé de la mettre en œuvre en arrivant avec un crédit d'études auprès du Conseil municipal puis d'un crédit de réalisation. On est aux prémices du projet qui sera discuté après avec les parties prenantes concernées par la modification.

La présidente demande si M. Tschuemperlin a des interrogations vis-à-vis des aménagements.

M. Tschuemperlin précise qu'il ne s'agit pas d'une interrogation, c'est plutôt la préoccupation qu'à partir du moment donné où il y a un aménagement urbain, de suivre les préconisations en termes d'accessibilité. Il sait que maintenant les architectes ont des expertises, beaucoup de quartiers à Genève ont été réaménagés. Ils espèrent que ça va dans le sens du respect des normes, que l'aménagement soit bien pensé pour les personnes en situation de handicap, qu'il y ait un bénéfice finalement pour toute la population. Pour répondre à des questions d'aménagements spécifiques en matière de handicap, là il y a toute une littérature architecturale (pour les voies, le revêtement...); M. Tschuemperlin a recensé plein d'éléments.

La présidente indique que c'est un peu prématuré mais que ce sont des informations qui seront utiles.

M. Tschuemperlin ajoute que lorsque l'on accompagne des personnes en situation de handicap, on est constamment sur la réflexion de l'environnement et de la communication. Il y a toujours ces aspects et sur un aménagement urbain, comment on décide de l'aménager.

Une commissaire, qui connaît assez bien le secteur, se demande si d'un point de vue pratique faire un parc à la rue Dancet et retirer des places de parking impacte directement les travailleurs et travailleuses de la fondation. De plus, elle se demande quelle serait la plus-value pour les utilitaires de la fondation d'avoir un parc à proximité, en sachant que la densité du quartier est telle qu'il y a peu de parcs tel celui prévu dans le projet.

M. Tschuemperlin répond qu'elle se situe au niveau des résidents qui vivent sur place, qui auront la possibilité de créer des liens intergénérationnels. Les personnes qui habitent à Clair-Bois n'ont pas de véhicules, cependant elles utilisent beaucoup des transports de handicap qui arrivent au pied du foyer, du centre de jour. Concernant les collaborateurs, il n'y a pas que le site des Minoteries et ça demande bien entendu de mettre en place de nouvelles habitudes. Il faut savoir que l'on travaille par pole et qu'on est amené aussi à se déplacer sur différents sites, comme le site de Pinchat où il y a des parkings. Les Minoteries sont au cœur de la ville, il y a beaucoup de possibilités et donc de solutions pour se rendre au travail.

Une commissaire demande la confirmation à M. Tschuemperlin que, pour les collaborateurs et collaboratrices, ce n'est pas un problème de venir par un autre moyen que sa voiture privée mais que, lorsqu'il faut se déplacer d'un site à un autre, il est quand même utile d'avoir un véhicule motorisé et que les transports en commun ne sont pas forcément adéquats ni la meilleure solution pour eux.

M. Tschuemperlin fait savoir qu'il y a pour certaines activités des véhicules institutionnels qui sont utilisés. Il y a actuellement peu de possibilité de se garer aux Minoteries. Pour les personnes qui résident sur place, elles utilisent les transports en commun et ceux qui adaptés aux handicaps. Il y a un petit parking devant l'entrée. Il y a aussi des familles qui viennent faire des visites, des résidents qui rentrent le week-end, les familles viennent récupérer leurs enfants et repartent. Ce ne sont pas des personnes qui sont garées pendant de nombreuses heures.

Une commissaire demande s'il y a des places de parking dédiées pour les véhicules spécialisés et que s'il y a bien finalement une politique de mobilité douce, la fondation ne propose pas de place, les employés se débrouillent s'ils veulent venir en voiture. Elle suggère que pour aller d'un site à l'autre il pourrait y avoir du vélo-partage. Certaines entreprises le proposent. Elle demande si les pensionnaires utilisent la place des Augustins qui a été récemment réaménagée.

M. Tschuemperlin répond qu'il y en a devant le foyer à l'intérieur, il y a les bus institutionnels. A la rue de la Maladière, il y a deux places publiques pour

handicap. Il y a les transports handicap qui viennent chercher les bénéficiaires qui les utilisent. Ces places sont tout le temps occupées et ils se mettent à mi-chemin sur le trottoir. Pour le foyer ils rentrent à l'intérieur de la cour, six bus institutionnels y sont aussi garés. Il précise que la politique encourage la mobilité douce et historiquement il n'y avait pas de places. C'est au personnel de chercher une solution ou d'avoir un contrat de bail avec une régie pour une place de parking.

M. Tschuemperlin indique qu'il n'a pas vraiment eu beaucoup de retours. Les personnes vont effectivement dans le quartier mais il n'a pas eu d'échos par rapport à ce réaménagement.

Une commissaire demande si les pensionnaires y vont.

M. Tschuemperlin le confirme. Ils vont aussi à la rue de Carouge, ce qui est très recherché, des magasins, les cinémas, d'avoir une vie sociale la plus forte possible.

Une commissaire vérifie auprès de M. Tschuemperlin que ça ne poserait pas de problème à l'institution si les places à la rue Dancet étaient supprimées.

M. Tschuemperlin répond que ça n'en poserait pas. Les quelques collaborateurs qui viennent en véhicules louent des parkings à titre privé. De manière pragmatique, lorsqu'on est devant le foyer et que l'on imagine ce projet, on voit plutôt des bénéfices pour les résidents en termes d'interaction. Il ajoute qu'il peut transmettre le document qui recense l'aménagement des parcs pour les personnes en situation de handicap.

M. Jean-Luc Widler, vice-président, Association Plainpa-vivant

M. Widler précise qu'en dehors de ce poste de vice-président de Plainpa-vivant, ce club des seniors de Plainpalais, il fait partie de l'AVIVO, du comité et du bureau, à ce titre délégué auprès de la plateforme des associations des aînés de Genève. En tant qu'handicapé de la vue, il fait partie de l'association suisse des malvoyants qui elle-même le délègue auprès de la FéGAPH dirigée par M^{me} Marjorie de Chastonay et M. Cyril Mizrahi. Ça fait cinquante ans que M. Widler fait partie du Parti socialiste.

M. Widler indique qu'ils ont profité de la journée du 1^{er} octobre qui était la journée des aînés pour organiser la première assemblée générale depuis fort longtemps. Il a pensé, après la proposition M. de Rougemont, profiter de cette journée, puisqu'il y avait un rassemblement des habitants de Plainpalais, pour soumettre cette motion de manière à avoir un avis pertinent et représentatif. L'accueil a été d'emblée très chaleureux, tout le monde était enthousiaste et pour, il y avait plus de cinquante personnes. Il y a eu quelques remarques avec des suggestions en disant qu'il faudra faire attention par la suite à la propreté du parc, qu'il faudra

surtout conserver le bus 35. Il y avait une proposition qui était celle du président, qui disait que ça coûte trop cher et qu'il y a d'autres choses à faire comme réaménager la place Dorcière.

Pour revenir sur ce projet, il faut savoir qu'il y a quelques années c'était déjà comme ça. Il y a même des photos dans le musée de Plainpalais si ça peut étayer et soutenir cette motion. Il est vrai que d'emblée, la question que tout le monde se posait, c'était cette question liée aux voitures. D'après l'explication reçue de M. de Rougemont, le projet de mettre à disposition des places de parking souterraines inutilisées aux personnes possédant un macaron semblait les satisfaire. Il y avait une idée qui était suggérée, si le projet se fait il faudrait prévoir un arrêt à l'entrée du parking d'Uni-Mail pour éviter à certains retraités de marcher.

Un commissaire revient aux places qui seraient compensées. Différentes entités ont été auditionnées mais ce ne serait pas aussi simple. Ça n'allait pas vraiment dans le sens de compenser dans la totalité les places supprimées. Il demande s'il ne serait pas possible de restreindre la zone pour pouvoir compenser des places puisque l'on parle de plus de 200 places. Ça fait peut-être beaucoup pour un quartier avec des personnes qui n'ont peut-être pas la possibilité de payer un parking à 150 francs le mois. Il demande ce que pensent les habitants de ça.

M. Widler répond que c'est effectivement un problème qui doit être résolu. Il sait que la volonté de la Ville est de restreindre l'accès aux voitures. Dans tous les quartiers, de nombreuses places ont été supprimées en raison de la gare du CEVA qui n'ont pas été remplacées malgré les compensations prévues. Ce qui est idéal, moins de voitures et plus de transports publics. Ça représente 200 voitures. Il ne sait pas combien de places comporte le parking d'Uni-Mail.

Un commissaire précise que la problématique du parking d'Uni-Mail, c'est qu'il y a aussi des projets autour de faire des plantations d'arbres.

M. Widler demande si la Ville est prête à faire tous les projets en même temps puisqu'il y a une question de budget.

Un commissaire demande quels sont les besoins nommés par les membres de Plainpa-vivant ou d'autres associations collectives à Plainpalais sur les besoins et l'envie qu'ils souhaiteraient voir émerger à la rue Dancet si ça devait devenir un parc.

M. Widler répond que dans les diverses discussions avec les membres, il y a quand même les soucis de se dire, on va construire un parc au milieu d'une rue avec de la circulation de chaque côté. La question s'est posée de comment se rassurer en termes de sécurité pour les enfants s'il y a des deux côtés de la circulation. Ils se sont demandé s'il fallait mettre des barrières, s'il fallait supprimer un côté ou faire une autre allée dans les deux sens pour diminuer le danger. En plus de la sécurité, ce n'est pas forcément très agréable.

Une commissaire demande si ce n'est pas quand même un point positif d'avoir un parc qui est déjà ombragé. Il y a une plus-value de ce point de vue pour les habitants et visiteurs du quartier.

M. Widler confirme que c'est un point positif.

La présidente demande où se réunit l'association.

M. Widler répond qu'elle se réunit dans le nouvel espace du quartier des Minoteries qui a été rénové. Il y a d'autres salles pour les différents ateliers. La plus grande activité est celle du loto organisé chaque semaine et qui réunit environ 80 personnes. Sinon il y a des ateliers de peinture, de dictée, d'écriture, de tricot. Les ateliers sont dispersés, il y a des locaux à la Jonction, aux Acacias. L'association comporte environ 250 membres de l'association en tout. La présidente demande si l'essentiel des activités se déroule à Plainpalais aux Minoteries.

M. Widler le confirme. Il ajoute qu'ils en ont été privés car il y a eu des rénovations puis le Covid.

Une commissaire dit que les membres ont l'air plutôt positifs pour avoir un parc, mais elle demande s'ils sont conscients des nuisances autres qui vont arriver et notamment la délinquance qui s'installe à chaque fois qu'un nouveau parc est créé.

M. Widler répond qu'ils n'en ont pas parlé, c'est un sujet qui n'a pas été évoqué. C'est comme ça partout, les Bastions, le parc Bertrand, partout où il y aura de la verdure peut-être qu'il y aura moins de problèmes de sécurité.

Une commissaire demande si les membres de l'association se plaignent régulièrement qu'ils n'en trouvent pas.

M. Widler précise que les seniors n'ont pas les mêmes besoins que les gens qui travaillent tous les jours, lorsqu'ils trouvent une place avec le macaron, ils ne la quittent plus pendant le temps où ils n'en ont pas besoin. C'est un problème constant sur Genève mais ça n'a pas été évoqué.

Une commissaire indique que les personnes âgées aiment bien la voiture en raison des difficultés à se déplacer, à ramener leurs courses. Elle demande si les membres ont pensé aux conséquences de se retrouver dans un parking qui est en moyenne à 500-700 m.

M. Widler répond qu'ils n'en ont pas parlé. Mais il dit que ce serait bien qu'un arrêt du 35 soit rajouté à l'entrée du parking.

Une commissaire demande si cet arrêt serait supprimé.

M. Widler soutient qu'il ne faut surtout pas supprimer cet arrêt.

Une commissaire dit que l'on pourrait aussi dire que l'on garde une voie de circulation depuis Uni-Mail direction les Minoteries vu qu'il y a le bus 35 qui passe. Vu que la rue de Carouge est à sens unique, on pourrait avoir juste l'autre sens unique.

M. Widler précise que le bus ne peut pas tourner à gauche, ça va poser des problèmes. Une des solutions serait de supprimer une des voies et de faire une voie à double sens avec circulation restreinte à 20 km/h. Il y a des commerces et garages avec une station lavage, ce sont des problèmes que les architectes pourraient regarder. Dans l'ensemble, cette idée de parc séduit l'association.

Une commissaire suppose que M. Widler est au courant qu'il y a des travaux actuellement pour faire le revêtement de la route qui ne fasse pas de bruit. Une des voies a été mise à double sens pour les travaux. Ce serait possible d'avoir le bus qui aille sur un axe et que l'autre reste piéton et végétalisé. De plus, il y a des personnes âgées qui par manque de sécurité attendent très longtemps une personne pour pouvoir traverser à la rue Pictet-de-Bock.

M. Widler confirme que c'est un passage assez dangereux. Ce serait une solution. Quand on change de situation d'âge, on change d'idées et on devient égoïste pour son propre groupe d'âge. M. Widler répond pour les seniors mais il faut aussi penser aux commerçants, à la rue Dancet il y a le parking de la Coop et la Migros.

Une commissaire ajoute que c'est peut-être sur cet axe qu'il faut mettre la voie.

Une commissaire demande si des personnes ont proposé des idées lors de cette réunion du 1^{er} octobre.

M. Widler répond que non mais c'est quelque chose qui peut être creusé. Il demande s'il y a des délais de prévus.

La présidente répond que non, de plus une motion n'a pas un caractère contraignant pour le Conseil administratif.

M. Widler propose de faire un sondage par écrit. Apparemment, tout le monde avait l'air de trouver que c'était une bonne idée, il faudrait voir comment faire pour la compensation des places de parking, peut-être qu'il s'agit d'un problème à prendre dans son ensemble.

La présidente propose de poursuivre. M^{me} Andrea Barraud, Property Manager, Apleona Real Estate SA (Parking Coop), devait être auditionnée pour cette séance mais elle a informé hier qu'elle était indisponible pour l'audition. Elle a proposé que la commission lui transmette ses questions. La présidente demande ce que la commission en pense.

Un commissaire propose de maintenir l'audition puisque des deux parkings commerciaux, c'est celui qui est complètement fermé la nuit, qui n'a aucun accès à l'extérieur.

Un commissaire indique que, par rapport au sujet, aux compensations, c'est bien trop important pour qu'on ne fasse pas l'audition.

La présidente comprend que la commission souhaite le maintien de cette audition. Elle va voir quand elle peut être auditionnée.

La présidente ajoute que la commission n'a pas terminé les auditions.

Séance du 1^{er} mars 2022

La présidente rappelle qu'une audition devait encore être réalisée pour cet objet, soit celle de la gérante de l'immeuble du parking de la Coop à la rue de Carouge. Elle ajoute que cette audition semble impossible et elle mentionne que la gérante de l'immeuble peut en revanche répondre aux questions écrites des commissaires, questions qu'elle n'a pas encore reçues. Elle demande ce que les commissaires entendent faire.

Un commissaire remarque que cette gérante pourrait élaborer plus avant sa réponse sur le sujet.

La présidente en prend note.

Séance du 23 août 2022

Un commissaire intervient une nouvelle fois en remarquant que la commission n'a jamais transmis de questions écrites à la gérante du parking de la Coop, tel que cela avait été arrêté le 1^{er} mars.

Le président acquiesce mais il mentionne que personne n'a pas posé de question.

Un commissaire rappelle que M^{me} Perler avait été auditionnée et elle mentionne qu'il n'avait pas été possible de déterminer les incidences de ce projet sur le périmètre. Elle estime qu'il serait donc utile de réentendre M^{me} Perler à ce propos.

Le président déclare que l'idée de la question écrite à la gérante du parking est donc abandonnée.

Un commissaire déclare que cette audition semble nécessaire puisque la fermeture de la rue de Carouge entraînera des reports sur la rue Dancet.

Un commissaire déclare qu’il est question de places de parking et non de fermer la rue Dancet.

Le président passe au vote de l’audition de M^{me} Perler, ce qui est refusé par 8 non (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 7 oui (1 UDC, 1 MCG, 3 PLR, 2 LC).

Discussion et prises de position

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que ce projet ne séduit pas son groupe puisqu’il est question de supprimer la totalité des places de parc et il rappelle que de nombreux commerces se trouvent à proximité.

Une commissaire de l’Union démocratique du centre déclare qu’elle aurait apprécié entendre M^{me} Perler. Elle ajoute que son groupe est opposé à la suppression de ces places de parc puisque les habitants devront payer une place en sous-sol qui coûte bien plus cher.

Une commissaire du Parti libéral-radical mentionne que son groupe s’opposera à ce projet compte tenu du fait que les travaux de la rue de Carouge impacteront la rue Dancet. Elle ajoute qu’il n’y a pas de compensation prévue pour la suppression de ces places de parc.

Un commissaire du Centre mentionne qu’il tient à l’audition de la gérante de ce parking et il remarque que son groupe s’abstiendra.

Un commissaire du Parti socialiste déclare qu’après un été de forte canicule, il semble important d’accepter ce projet, ce d’autant plus que le quartier de Cluse-Roseaie est à proximité, quartier qui manque largement d’arbres. Il s’étonne donc de la prise de position de certains partis.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche mentionne être convaincue par cette motion en rappelant qu’il est indispensable d’agir et de rattraper les retards.

Un commissaire des Vert-e-s déclare que son groupe s’associe à ce que le Parti socialiste et Ensemble à gauche viennent d’exprimer.

Le président passe alors au vote de la motion M-1564, qui est acceptée par 8 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S) contre 5 non (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR) et 2 abstentions (PDC).

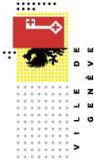
Annexe: présentation de l’AGCM (séance du 4 mai 2021)



RUE DANCET – REPONSE A LA MOTION M-1564

« Libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public »





RUE DANCET – REPONSE A LA MOTION M-1564

Sommaire

- La motion M-1564
- Situation existante
- L'enjeu de suppression des stationnements
- Le parc : son périmètre et ses fonctionnalités ?
- Les prochaines étapes

LA MOTION M-1564

M-1564

Motion du 7 octobre 2020 de Mmes et MM. Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Denis Ruysschaert, Léonora Baehler, Manuelle Budry et Olivier Gurtner: «Libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public».

PROJET DE MOTION

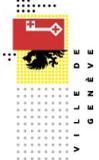
Considérant:

- le besoin de créer des îlots de fraîcheur à Genève;
- le besoin pour les arbres d'évoluer dans un environnement perméable sans pression des véhicules parkés sur leurs racines;
- la politique municipale de protection du patrimoine arborisé existant, d'arborisation et de végétalisation de la ville;
- l'acceptation par 58,5% des voix en votation populaire du 27 septembre 2020 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière permettant d'affecter 4000 places en surface à la mobilité douce et aux espaces publics;
- la présence de 2660 places dans les cinq parkings souterrains de la Fondation des parkings, non occupées à 100%, situés à moins de 800 m de la rue Dancet (Source: «Rue Dancet, du parking au parc», étude acif-traffic & NoeZ1).

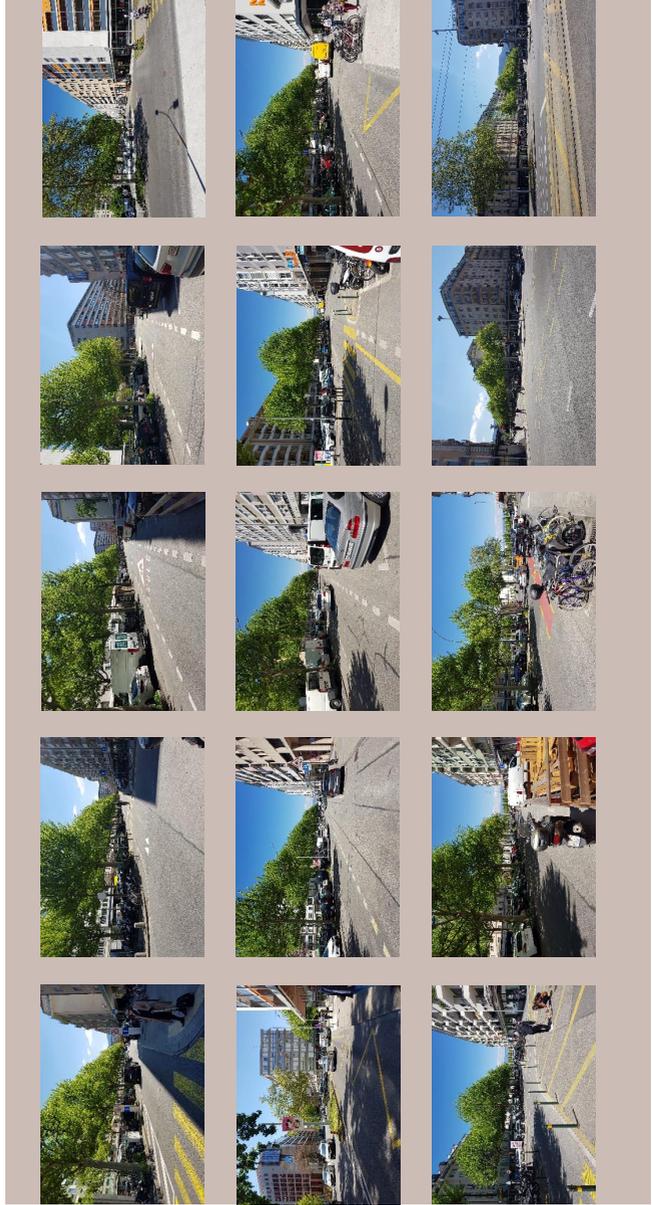
le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

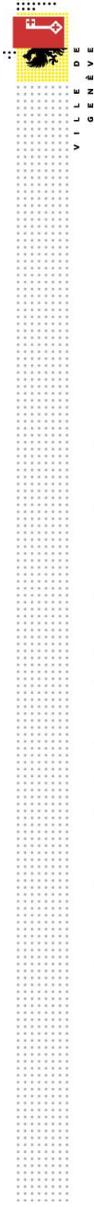
- créer un parc public arborisé et végétalisé sur l'emplacement du mail central de la rue Dancet, occupé actuellement par 186 places de stationnement;
- planter des arbres en quinconce tout le long de la rue des deux côtés de chaque voie de circulation, tel qu'à la rue Lamartine, sur l'emplacement actuel (et en remplacement) de 99 places de stationnement situées en parallèle ou en épi le long des deux rangées d'immeubles.





SITUATION EXISTANTE





L'ENJEU DE SUPPRESSION DES STATIONNEMENTS

Selon la M-1564, environ 285 places de stationnement sont à supprimer.

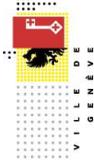
Ces places devront être supprimées selon le principe de la compensation (Loi cantonale H 1 05 – 12417).

La suppression de places au titre de la LMCE repose sur les principes de la sécurisation ou de la fluidification des modes de transports et ne pourra pas s'appliquer.

Sur cette base, à ce jour, les 285 places devraient être compensées dans les parkings suivants :

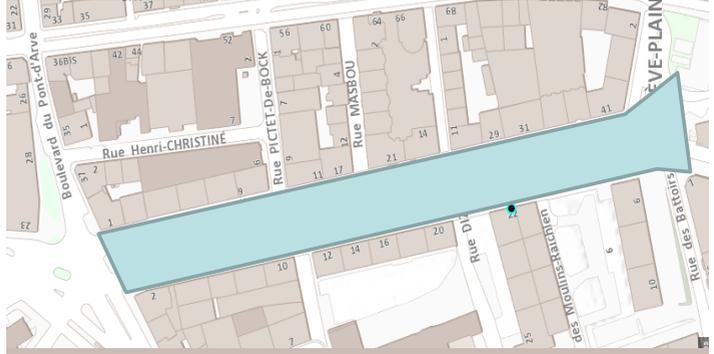
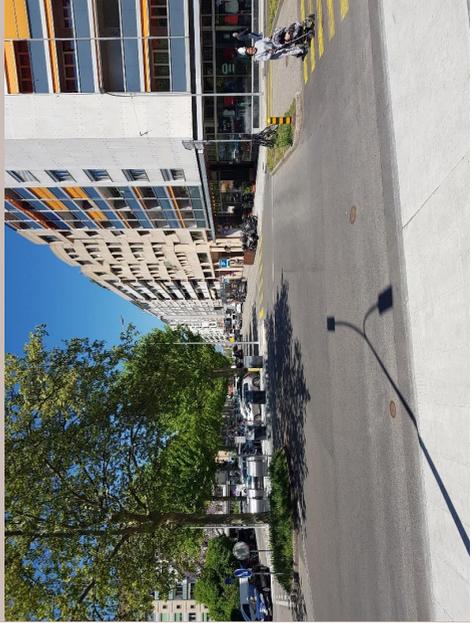
- dans le parking GIM des Minoteries 7
- dans le parking public Ansermet

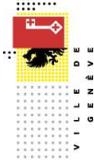




LE PARC : SON PERIMETRE ET SES FONCTIONNALITES

- Périmètre : du carrefour des XXIII-Cantons jusqu'au giratoire de la rue des Battoirs
- Fonctionnalités : espaces de détente, de jeux, zones de verdure/biodiversité, terrasses de cafés et restaurants, autres usages ?





LES PROCHAINES ETAPES

- Intégrer au 17^{ème} PFI une ligne pour le financement des études
- Définir le périmètre et les fonctionnalités attendues de l'aménagement et du parc afin d'établir les modalités de mise en œuvre
- Définir avec l'Office cantonal des transports le cadre de travail en terme de suppression de stationnement et de gestion du trafic individuel motorisé
- Etablir une demande de crédit d'étude